



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Téléphone : 09.62.60.16.92

Courriel : ae2d.29@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Monsieur Pierre Maille
Président de la CLI de Brennilis
32 boulevard Duplex
29000 QUIMPER

Brest, le 10 septembre 2009

Prise de décision d'AE2D, communiquée avant la réunion plénière du 10 septembre 2009 de la CLI⁽¹⁾ de la centrale nucléaire de Brennilis au Conseil général du Finistère à Quimper.

Monsieur le président de la CLI,
Mesdames et Messieurs les membres de la CLI,

Dans leur courrier du 28 octobre 2008 adressé au Président du Conseil Général du Finistère, les associations de protection de l'environnement ont clairement exprimé leurs attentes par rapport à la CLI, attentes dont les trois points étaient :

- 1/ que les réunions de la CLI soient ouvertes au public ;
- 2/ que des études radioécologiques indépendantes (notamment sur le tritium, le carbone 14 et le rabattement de la nappe) ainsi que des études épidémiologiques soient rapidement lancées ;
- 3/ qu'un débat public sur la question globale du démantèlement ait lieu.

Or à ce jour, l'enquête publique est annoncée du 5 octobre au 5 novembre, avec un dossier qui impose la pire des solutions, c'est-à-dire un scénario immédiat de démantèlement avec enfouissement et entreposage prévus à l'autre bout de la France dans des sites actuellement inexistants, sans qu'aucun débat préalable sur la question globale du démantèlement des installations nucléaires ne se soit tenu.

Dans le dossier qui va être soumis à enquête publique, la justification du scénario choisi tient en une page dans un dossier qui en comprend plus de mille. Aucune comparaison avec d'autres scénarios possibles n'y est envisagée. Nul besoin de s'engager dans le décortiquage coûteux du dossier qui sera présenté à l'enquête publique, pour donner un avis défavorable au vu de cette seule insuffisance.

Dès l'annulation du décret en juin 2007, l'association AE2D (Agir pour un Environnement et un Développement Durables) et de nombreuses autres associations se sont évertuées à réclamer un débat sur la question globale du démantèlement, qui ne concerne pas seulement Brennilis mais aussi les 13 autres démantèlements qui vont être engagés.

Dans le dernier numéro de sa revue Contrôle d'avril 2009, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a déclaré qu'elle a « indiqué à la CNDP⁽²⁾ qu'elle était favorable à l'organisation d'un débat public sur le thème du démantèlement, demandé par un certain nombre d'associations. »

AE2D ne souhaite pas cautionner une démarche qui ne respecte ni le souhait de transparence, ni les exigences démocratiques de contrôle et de contre-expertise. Par conséquent, l'association a décidé de ne pas siéger à cette réunion de la CLI, puisqu'un vrai débat public, contradictoire, honnête et non truqué sur la question globale du démantèlement n'a pas lieu, que des études radioécologiques et épidémiologiques ne sont pas lancées, que les réunions ne sont pas ouvertes au public.

En outre, AE2D demande que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) soit saisie, dans les conditions prévues par le décret n° 2002-1275 du 22 octobre 2002, afin qu'un vrai débat et qu'une véritable concertation soient conduits.

L'association veillera à ce que les citoyens ne soient pas spoliés de leurs droits donnés par les directives issues de la Convention d'Aarhus en engageant, si besoin, tous les moyens de procédure nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments respectueux et de notre considération distinguée.

Pour le Conseil Collégial d'AE2D

Roger ABIVEN
R. Abiven
Hélisandre SALOMON
SALOMON

⁽¹⁾ CLI Commission Locale d'Information

⁽²⁾ CNDP Commission Nationale du Débat Public